Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Ouébec

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Baignade en eau naturelle Méfiez-vous de la qualité de l'eau et des risques pour la santé!

Joliette, le 5 juillet 2021 – En période de chaleur, la baignade en eau libre est une activité particulièrement appréciée, mais s'informer de la qualité de l'eau avant de s'y baigner permet d'éviter des problèmes de santé.

Risques pour la santé d'une baignade en eau naturelle (lac, rivière, bassin naturel)

Les problèmes de santé les plus fréquents associés à la baignade en eau contaminée sont la gastro-entérite (diarrhée, crampes abdominales, nausées, vomissements) et les infections aux yeux, aux oreilles, au nez ou à la gorge, et de la peau (dermatite).

Conseils avant la baignade

Informez-vous de la présence possible de micro-organismes dans l'eau. On peut retrouver les informations sur la qualité de l'eau dans les lacs des différentes régions du Québec en consultant ce site :

https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/index.asp.

Sélectionnez des plages avec une cote de meilleure qualité bactériologique, c'est-à-dire celles qui sont classées A ou B.

Il faut s'abstenir de se baigner là où il y a de l'écume à la surface ou de l'eau d'apparence verte, surtout s'il y a une pancarte y interdisant la baignade.



Cyanobactéries. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). Prévenir les effets sur la santé liés aux fleurs d'eau d'algues bleu-vert. Gouvernement du Québec. https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/algues-bleu-vert/.

Conseils pendant la baignade

Évitez d'avaler de l'eau. À la sortie de l'eau, essuyez-vous vigoureusement avec une serviette pour prévenir la dermatite du baigneur.

Mesures spéciales COVID-19

Il n'y a pas de preuve que la COVID-19 est transmise via l'eau de baignade.

- Il ne faut pas fréquenter les lieux de baignade si vous êtes atteints de la COVID-19, si vous êtes en isolement ou si vous présentez des symptômes de la COVID-19.
- Le partage de matériel de natation (lunettes, tuba, serviettes, flotteurs) avec d'autres personnes devrait être évité.

Il est déconseillé de se baigner dans les sites non aménagés et non surveillés adéquatement. Les jeunes enfants devraient être surveillés en tout temps par un adulte, afin de prévenir le risque de noyade.

-30 -

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière